



Trop perçu important et mal calculé

Par **Camy77**, le **01/04/2015 à 16:54**

Bonjour, rn J'ai toujours été honnête avec la CAF, j'ai toujours donné tous les documents justifiant des éventuels changements de ma situation personnelle, comme professionnelle. rn Mon ex compagnon, avec qui j'ai eu un enfant en avril 2014 et de qui je suis séparé depuis janvier 2015, n'a jamais pu trouver d'emploi et qui est limite SDF, a fait une demande de RSA auprès d'un service instructeur. rn Malgré toutes les preuves que j'ai envoyé à la CAF, pour justifier que l'on était séparé, cet organisme a décidé qu'il serait toujours à ma charge. rn Je sais que la situation est très compliqué : je suis hébergée chez mon ex belle mère qui est alcoolique, qui a de nombreux troubles à cause de cela, que j'ai toujours voulu aider, mais je rencontre une assistante sociale depuis plusieurs mois afin de faire des recherches de logement d'urgence. rn J'ai fait l'essentiel de mes recherches en me concentrant essentiellement sur moi et le bien être de ma fille. rn Je suis actuellement au chômage et ce depuis novembre, mais je viens de trouver un emploi, je souhaite également retrouver ma tranquillité et mon équilibre, je ne souhaite plus être l'aide à domicile de mon ex belle mère. rn Cependant, pour la CAF, le fait que l'on essaye de s'entendre avec mon ex compagnon, pour le bien être de la petite est bizarre car on aurait dû se déchirer. rn Je suis hors de moi concernant ces préjugés et de vraiment généraliser les cas. rn Je fais de nombreuses démarches afin de pouvoir me sortir de la spirale infernale dans laquelle je me suis empêtrée. rn Pendant, que mon ex était encore avec moi, il a fait une demande de RSA en 2012, qui a été refusée dans un premier temps et à partir de juin 2013, il a commencé à percevoir des petits montants et ce jusqu'à avril 2014 (entre 50 et 200 €). rn Je leur ai écrit à plusieurs reprises leur indiquant leur éventuelle erreur, ainsi que des appels à plusieurs reprises afin d'avoir des explications et d'attirer leur attention sur l'éventuelle erreur. rn Il m'a toujours été répondu que s'il y avait versement c'est qu'un technicien conseil a déclaré qu'il avait des droits à cette prestation. rn J'ai toujours travaillé et je n'ai jamais vraiment sollicité la CAF. rn Quand la CAF, en mi-mars 2015 a déclaré un trop perçu, j'ai immédiatement faire un courrier circonstancié avec de nombreuses pièces justificatives, sur lequel j'ai expliqué ma

situation, la situation de mon ex, la situation de mon ex belle mère, ce que je faisais pour tout le monde, le montant du trop perçu, que je n'ai jamais perçu cette argent, que c'est Monsieur qui avait du mal à trouver un boulot, ... Argumentaire de 5 pages.
Cependant, la CAF me prélève toujours mes aides concernant ma fille.
Merci de vos réponses et commentaires.
Cordialement.

Par **ADUCAF**, le **28/04/2015 à 10:53**

Madame,
Il faudrait contester la lettre que la CAF vous a adressée pour vous demander le remboursement des sommes (en LRAR).
La CAF dit que vous viviez en couple si je comprends bien.
Il faut également contester ce point.
Ceci permettra déjà de faire cesser les retenues sur vos allocations.
En cas de difficulté pour rédiger le recours, vous pouvez contacter l'association ADUCAF.